

Strasbourg, le 11 mars 2009

Sauvons l'Europe Collectif Ile-de-France 4, place de Valois F - 75001 Paris

Questionnaire

1) Quel est le projet réalisé ou le sujet traité par l'Union européenne au cours de la dernière législature que vous avez trouvé le plus satisfaisant ou à valoriser ?

L'actuelle législature est celle qui a vu le Parlement européen s'épanouir véritablement puisqu'il est devenu "colégislateur" dans de nouveaux domaines. Cela implique donc qu'il a dû "apprendre" à construire des majorités pour faire adopter les lois européennes, les directives en langage communautaire.

A cet égard, l'une des réussites majeures du Parlement européen est son succès à encadrer strictement le temps de travail. En effet, à l'issue d'une première victoire au sein du Parlement européen lors de la première lecture, le Conseil majoritairement à droite avait réussi à casser ce compromis. Or, au cours de la deuxième lecture, le rapporteur Alejandro Cercas (PSE - Espagne) par son travail avec et au sein du groupe PSE et en collaboration avec les partenaires sociaux a réussi à rallier une grande majorité de ses collègues sur un vote refusant de longs horaires de travail (limitation à 48 h de travail par semaine) et mettant fin aux régimes de dérogations dit opt-out existants à la durée légale du temps de travail en Europe. De plus, le temps de garde, même inactif, sera comptabilisé comme temps de travail.

C'est une immense victoire du Parlement européen et un désaveu pour le Conseil qui proposait l'extension de l'opt-out et un plafond de 65 heures par semaine.

2) Quel est le projet réalisé ou le sujet traité par l'Union européenne au cours de la dernière législature que vous avez trouvé le moins satisfaisant ?

Le Parlement européen est saisi de propositions de directives, et il légifère en conséquence suivant les règles de droit. Mais le Parlement européen est aussi une Assemblée politique et à ce titre, sur certains dossiers clés, je pense que la directive retour, dite directive de la "honte", n'a pas été à la hauteur de nos attentes. La mobilisation politique n'a pu venir à bout de la position des autres institutions, Commission et Conseil.

Ainsi, la majorité du Parlement européen a donné son feu vert à des normes communes européennes qui fixent les conditions de retour des sans papiers vers leur pays d'origine.

Cette législation européenne permettra de retenir des immigrés en situation irrégulière jusqu'à 18 mois dans des centres de rétention avant leur envoi vers un pays d'accueil.

Délégation Socialiste Française au Parlement européen:

- 47-53, rue Wiertz ASP14G358 B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.89
- Allée du Printemps WIC-MO5074 F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82
- 288 boulevard St Germain F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17

email: psedelegfr@europarl.eu.int

site: www.d-s-f.net

Ce projet du Conseil des ministres a été adopté par 367 voix pour, 206 contre et 109 abstentions. C'est un échec pour la gauche européenne qui ne grandit pas le Parlement européen.

3) Au regard de votre pratique des institutions communautaires, quels sont les points positifs et les points négatifs dans le fonctionnement de ces institutions ?

Un des principaux points positifs à mes yeux, est le besoin de construire des compromis pour obtenir une législation européenne, sinon on aboutit au vide, à l'absence de normes. C'est cette nécessité d'écoute et de rapprochement qui caractérise notre Parlement européen. C'est cette capacité à bâtir des majorités qui fait progresser la démocratie.

4) Quel est le projet que vous souhaiteriez réaliser pour les années à venir?

Donner une nouvelle direction à l'Europe, rendre à nos concitoyens le plaisir et le besoin d'Europe. Ne plus s'arcbouter sur des vétos impossibles mais permettre à ceux qui le souhaitent d'avancer ensemble, d'aller plus loin et plus vite dans la construction européenne, quitte à être rejoints par la suite par d'autres.

Permettre à l'Europe d'exister véritablement par un budget digne de ce nom, par une capacité de lever des emprunts pour financer des investissements lourds et à long terme;

Protéger nos concitoyens, nos industries traditionnelles (mais pas uniquement) tout en permettant aux pays les moins avancés de continuer à se développer.

Redonner le goût d'Europe.

Délégation Socialiste Française au Parlement européen:

• 47-53, rue Wiertz • ASP14G358 • B.1047 Bruxelles • tél +32.2.284.47.09 • fax +32.2.284.69.89

Allée du Printemps WIC-MO5074 F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82
288 boulevard St Germain F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17

email: <u>psedelegfr@europarl.eu.int</u> site: www.d-s-f.net